

Nom de famille et prénom de(s) l'enfant(s) :

.....

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

Information concernant la facturation pour les repas pris à la cantine et le service de garderie périscolaire.

Vous recevrez votre première facture en octobre 2024 pour les repas et la garderie du mois de septembre 2024.

Vous avez 4 formules au choix pour régler votre facture

- **Par carte bancaire ou par prélèvement une seule fois** à tout moment par TIPI en vous connectant au site www.tipi.budget.gouv.fr et au moyen des codes figurant sur votre facture,
- **Par chèque bancaire** libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer au centre de traitement,
- **Par prélèvement automatique** qui fera l'objet d'un contrat avec la commune,
- **En numéraire** auprès d'un point de paiement de proximité.

Je vous demanderai de bien vouloir cocher le choix de paiement retenu.

Si vous optez pour le prélèvement automatique, informez en le secrétariat lors du retour de votre dossier en vous munissant d'un RIB ou RIP.

Dans tous les cas, veuillez retourner au secrétariat de la mairie le présent document avec votre choix et l'autorisation de prélèvement si vous choisissez cette option.

Le Maire